



DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION COMPLÉMENTAIRE POUR L'ECCT Année 2020 (de mars à décembre)

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone portable :

Courriel :

▶ Master (ou, à défaut de Master, dernier diplôme le plus élevé) :

Intitulé :

Date : Université (ou établissement) :

▶ Lieu de suivi de votre formation en présentiel :

INFN Bordeaux INFN Lille INFN Lyon INFN Rennes INFN Paris

▶ Si vous êtes dispensé(e) de formation en présentiel, cochez cette case :

▶ Si vous êtes un candidat(e) ultra-marin, cochez cette case :

▶ À quelle session d'ECCT pensez-vous vous inscrire :

automne 2020 automne 2021

▶ Avez-vous déjà passé l'ECCT ?

⇒ **Oui** 1 fois 2 fois

⇒ **Non**

Pour rappel, l'inscription à l'ECCT n'est pas gérée par l'INFN mais se fait directement par le candidat, auprès de la Chancellerie, via le site internet



<https://opm.justice.gouv.fr/>, avant le 1^{er} mai de chaque année (pour davantage d'informations → <https://www.infn.fr/formations/ecct/>).

L'inscription à la formation complémentaire proposée par l'INFN est indépendante de votre inscription à l'ECCT.

Elle est également indépendante de votre formation « Préparation à l'ECCT » présente obligatoire (sauf cas de dispense et sauf cas des ultra-marins) suivie dans l'un des sites d'enseignement de l'INFN.

Cochez les 5 cases suivantes :

- Je confirme ma demande d'inscription à la « formation complémentaire pour l'ECCT », année 2020 (mars à décembre 2020 inclus).
- Je m'engage à faire un usage strictement personnel et individuel, pour les besoins de ma préparation à l'ECCT, des divers supports pédagogiques mis à ma disposition dans le cadre de la « formation complémentaire pour l'ECCT ». Je suis informé(e) que, dans le cas contraire, l'INFN se réserve le droit d'engager des poursuites à mon encontre.
- Je reconnais que l'accès qui me sera donné à la plateforme d'e-learning « INFN - formation complémentaire pour l'ECCT » est un accès strictement individuel et personnel, que je m'engage à ne pas communiquer à des tiers. Je suis informé(e) que, dans le cas contraire, l'INFN se réserve le droit d'engager des poursuites à mon encontre.
- Je m'engage à rendre au moins deux devoirs sur les quatre qui me seront proposés.
- Je m'engage à me connecter régulièrement à la plateforme d'e-learning « INFN - formation complémentaire pour l'ECCT » et à prendre connaissance des informations et supports pédagogiques qui y seront mis en ligne. Pour ce faire, je suis en possession d'un ordinateur personnel, d'une connexion internet et d'un navigateur à jour.

Fait à :

Le :

SIGNATURE :

Joindre à votre dossier d'inscription votre règlement, par chèque, à l'ordre de l'INFN.



Institut national des formations notariales

LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE POUR L'ECCT

Notice informative

L'examen de contrôle des connaissances techniques (dit « ECCT ») est une voie parallèle d'accès au diplôme de notaire, ouverte aux personnes remplissant les conditions prévues par les articles 5 et 7 du Décret n°73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Son programme et les modalités de cet examen sont fixés par l'arrêté du 20 décembre 2007 (NOR: JUSC0773897A).

La « Formation complémentaire pour l'ECCT » proposée par l'INFN siège est indépendante de votre inscription à l'ECCT, laquelle n'est pas gérée par l'INFN mais se fait directement par le candidat, auprès de la Chancellerie, via le site internet <https://opm.justice.gouv.fr/>, **avant le 1^{er} mai de chaque année** (pour davantage d'informations → <https://www.infn.fr/formations/ecct/>).

Elle est également indépendante de votre formation « Préparation à l'ECCT » présentielle obligatoire (sauf cas de dispense et sauf cas des ultra-marins) suivie dans l'un des sites d'enseignement de l'INFN.

La « Formation complémentaire pour l'ECCT » proposée par l'INFN siège comprend :

■ Une plateforme d'e-learning contenant :

- ▶ Des fiches thématiques sur les matières au programme de l'ECCT. Ces fiches sont mises en ligne progressivement, de mars à décembre, et non pas en une seule fois.
- ▶ Un accompagnement méthodologique, pour les épreuves écrites comme celles orales.
- ▶ Un service de veille juridique ciblée, mis en ligne mensuellement.
- ▶ Des annales avec corrigés – types.
- ▶ Un webtutorat disciplinaire (forum de questions /réponses, explications de notions fondamentales).
- ▶ 4 devoirs (2 en droit civil et 2 en droit commercial) avec correction personnalisée.
- ▶ Des chats, forums, vidéos, exercices virtuels.
- ▶ L'accès à cette plateforme nécessite d'être en possession d'un ordinateur personnel, d'une connexion internet et d'un navigateur à jour.

■ Des journées de « regroupement » en présentiel :

- ▶ 2 journées en mai et 2 journées en septembre (Métropole), ou 4 journées consécutives en avril (ultra-marins).

Le lieu : en métropole, les regroupements seront organisés à Paris (*lieu précis indiqué ultérieurement*). Pour les ultra-marins, ils se tiendront en Martinique.

Ces regroupements ont pour objet des conseils méthodologiques, une actualisation des connaissances et un entraînement aux épreuves écrites et orales. Les thèmes abordés porteront sur les matières du programme officiel de l'ECCT.

- **FRAIS D'INSCRIPTION : 1800 €.** Règlement par chèque à l'ordre de l'INFN. Possibilité de règlement échelonné (nous contacter).



Institut national des formations notariales